

Montant minimal de versement initial : 1 500 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat : 0€

Frais annuels	
Frais de gestion du plan	
Frais des supports	
Support fonds euros :	Frais appliqués en 2024 (en phase de constitution) : 0,84%/an Frais appliqués en 2024 (en phase de restitution) : 0,48%/an
Support unités de compte :	Frais appliqués en 2024 : 0,84%/an
Support Eurocroissance :	NA
Gestion pilotée par horizon :	0%
Frais de gestion des fonds	
1/ Gestion libre	
Fonds actions** (moyenne) :	1,99%
Dont taux de rétrocessions de commissions*** :	0,63%
Fonds obligations (moyenne) :	0,32%
Dont taux de rétrocessions de commissions*** :	0,14%
Fonds immobilier**** (moyenne) :	0,00%
Dont taux de rétrocessions de commissions*** :	0,00%
Fonds diversifiés (moyenne) :	0,80%
Dont taux de rétrocessions de commissions*** :	0,37%
2/ gestion pilotée par horizon (allocation 20 ans avant le départ à la retraite)	
Profil prudent :	0,50%
Dont taux de rétrocessions de commissions*** :	0,33%
Profil équilibré :	0,82%
Dont taux de rétrocessions de commissions*** :	0,50%
Profil dynamique :	1,34%
Dont taux de rétrocessions de commissions*** :	0,77%
Autres frais annuels	
frais forfaitaires	NA
frais proportionnels (en % de l'encours)	NA
Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement :	Frais appliqués en 2024 : 2,50% maximum
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €) :	0%
Frais d'arbitrage	
proportionnels ou forfaitaires :	Frais appliqués en 2024 : - Gestion Pilotée « prudent horizon retraite », « équilibre horizon retraite » et « dynamique horizon retraite » : 0,3 % maximum des montants arbitrés - Gestion libre : 0,5 % maximum des montants arbitrés - Option d'arbitrage « A Contrario » : 0 % des montants arbitrés avec un maximum de 5 € par arbitrage.
nombre d'arbitrages gratuits par an :	En Gestion libre, le premier arbitrage effectué chaque année est gratuit
Frais de transfert sortant vers un autre produit :	1 % maximum de l'épargne transférée, lors des cinq premières années du plan. Par la suite, les frais de transfert sont nuls.
Frais sur les versements de rente :	1%
Frais de rachat :	0%

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

**= la catégorie « actions » inclut les ETF et les foncières cotées (SIIC) mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FCPI, FIP) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du produit au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCV, les SCPI et les SCI.

